



EDF : Pas de coupures pour les précaires

DROIT A L'ENERGIE POUR TOUS

Hiver 98-99 : un début d'accord...

Il y a un an, l'action des Collectifs de Chômeurs et Précaires, soutenue par les salariés d'EDF, avait permis de *stopper les coupures d'électricité aux plus démunis*. La Direction Régionale d'EDF s'y était engagée, en développant le dialogue avec les intéressés et la recherche d'une solution impliquant les organismes d'aide sociale. Le Service Minimum d'Energie avait été augmenté de 1 000 watts à 3 000 watts. Par contre, *aucune avancée n'avait été obtenue sur une tarification sociale* en faveur des précaires.

...non respecté : EDF a repris les coupures !

Cette année, si les chiffres officiels du chômage reculent, c'est en grande partie à cause du développement de la précarité des emplois, et donc des conditions de vie. **Le nombre des précaires augmente**, et ceux et celles qui s'y enfoncent ont de plus en plus de difficultés à faire face aux factures : comment consacrer 10% de son budget à payer gaz et électricité quand on n'a que 2 500 F par mois ?

D'autant que l'aide sociale ne suit pas. La Commission d'Aide Sociale d'Urgence (CASU) ne fonctionne pas réellement. Les moyens des organismes d'aides d'urgence (Maisons du Département, CCAS...) n'ont pas évolué en fonction des besoins ; à tel point que désormais l'aide « d'urgence » est contingentée : à Lyon, pas plus d'une aide par an, et seulement si vous ne touchez pas plus que le RMI, avec au minimum un enfant ou si vous avez des factures impayées ! L'aide d'urgence des ASSEDIC a disparu. Quant au FAIME (Fonds d'Aide aux Impayés et Maîtrise d'Energie), alimenté en partie par EDF, il est épuisé depuis fin avril, et n'a pas été réactivé. Les impayés d'Energie ont donc continué à augmenter.

Dans ces conditions, il est inadmissible que la seule « solution » qu'ait trouvé EDF soit de reprendre l'escalade et l'exécution des menaces : relances, installation (facturée 242 F !) d'un compteur à 1 000 watts (à peine de quoi s'éclairer), injonction de se débrouiller avec des Services Sociaux souvent impuissants, **et finalement coupures**. Une dette de 600 F peut déclencher le processus.

Droit à l'Energie pour tous : EDF, s'il est encore un Service Public, doit y contribuer :

o Tarif social pour les précaires :

S'il existe quelques « mauvais payeurs » (les travailleurs sociaux peuvent les détecter), **la très grande majorité des endettés ne peut pas payer**. Les plus démunis tentent d'éponger une dette (électricité...) en en augmentant une autre (logement...). Devant l'absence tragique de moyens d'urgence, les travailleurs sociaux eux-mêmes encouragent à remplir des dossiers en fonction du guichet où ils pensent pouvoir trouver momentanément de l'argent .

Une vraie solution : l'instauration d'un tarif social pour les précaires :

- Gratuité et effacement des dettes pour les plus démunis
- Accès gratuit au réseau, suppression des abonnements, tarif réduit en fonction de la précarité des revenus.

⊖ **Le « manque à gagner » pour EDF paraît dérisoire :**

EDF réalise 250 milliard F de chiffre d'affaires annuel. Faut-il aussi rappeler

* qu'EDF a versé, jusqu'en 1996, l'équivalent de 1% de son chiffre d'affaires annuel (soit de l'ordre de 2 milliards F en 96) aux anciens actionnaires des compagnies privées qui ont été nationalisées en 1946 ? pourquoi ne pas avoir reversé cet argent aux précaires ?

* qu'EDF contribue pour 30% (soit 60 millions F) au budget du FAIME (le Fonds des impayés), le reste étant fourni par différents guichets d'aide sociale. EDF récupère ainsi la quasi-totalité de l'argent dû par les précaires, donc non seulement sa mise (60 millions F), mais aussi celle de l'aide sociale (sans parler des frais de coupure), *soit au total plus de 200 millions F !*

Et puis, un Service Public ne doit-il pas participer à la solidarité nationale ?!

⊖ **TVA réduite sur Gaz et Electricité :**

L'énergie est un produit de première nécessité. Il est inconcevable qu'elle puisse être taxée au plus haut niveau (22%). La preuve en est la baisse récente de l'abonnement à 5,5%. Pourquoi l'abonnement, et pas la consommation ? **Nous réclamons la baisse à 5,5%, voire la suppression, de la TVA appliquée à l'énergie domestique.**

Nous demandons de même la suppression des taxes locales sur la consommation d'énergie (taxes au bénéfice des Communes et du Département). L'argent manquant doit être compensé par une augmentation de la dotation globale de l'Etat, en particulier en faveur des Communes pauvres.

⊖ **Suppression des coupures :**

Conformément au préambule de notre Constitution, le droit à l'énergie devrait être un droit fondamental reconnu comme tel. Son interdiction ne peut être qu'un ultime recours contre une mauvaise foi et un comportement anti-social délibérés. **En aucun cas nous ne pouvons admettre qu'une personne soit privée d'électricité parce qu'elle ne peut pas momentanément la payer.**

Nous demandons qu'EDF respecte son engagement de l'année dernière, et arrête la pratique des coupures.

Si vous avez des dettes d'électricité, si EDF vous a imposé un compteur à énergie réduite (1000 watts), si vous êtes menacés de coupures, si vous avez été coupés :

CONTACTEZ NOUS POUR AGIR ENSEMBLE

avec l'ensemble des chômeurs et précaires, auprès de la Direction Régionale d'EDF

Passez nous voir à nos permanences : nous organiserons les actions nécessaires ensemble.

AC!-Rhône : *37 cours de la République à Villeurbanne - ☎ 04 78 84 38 51*
Permanence mardi de 15h à 20h

N° d'URGENCE en cas de coupure imminente : 06.15.85.09.72 - 04.78.84.38.51